



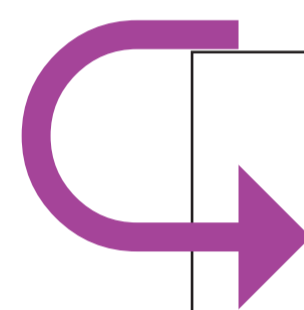
# ORGANISEZ EN 2015 SUR VOTRE TERRITOIRE

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES !



Congrès des parcs 2014, Parc de la Forêt d'Orient : les Parcs, acteurs de l'égalité des territoires

Contacts :  
 Assemblée permanente des chambres d'agriculture  
 accueil@apca.chambagri.fr  
 Parcs nationaux de France  
 contact@parcnational.fr et  
 info@parcs-naturels-regionaux.fr



Un concours en deux étapes : au niveau de chaque territoire organisateur puis au niveau national (compétition entre gagnants locaux).

Le concours est animé au niveau local par des structures compétentes sur un territoire donné. Exemples en 2014 : Parcs naturels régionaux, Chambres d'agriculture, collectivités territoriales, Parcs nationaux, syndicats d'AOP, ADASEA, Conservatoires d'espaces naturels, associations environnementales...

Le concours n'est ouvert au niveau local que lorsqu'une structure ou un groupement de structures l'organise.

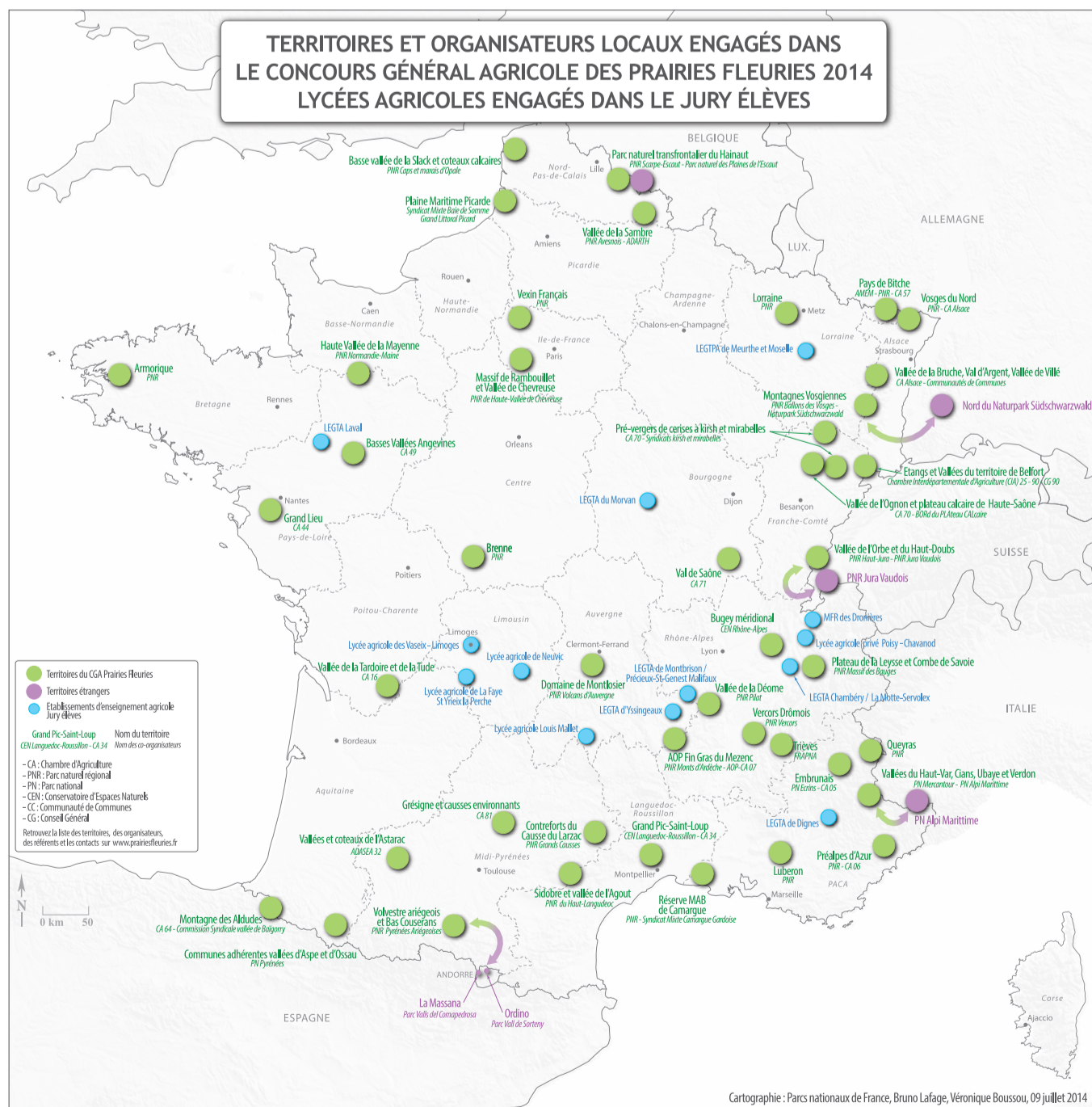
Vous aussi, permettez aux éleveurs de votre territoire de participer au concours ! Pour organiser le concours, faites vous connaître au plus tard le 31 décembre 2014 en remplissant le formulaire disponible sur [www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com) !

A la différence des jachères fleuries, les prairies fleuries sont des herbages, non semés, riches en espèces qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail.

Le concours récompense « l'équilibre agri-écologique » des prairies entretenues par les éleveurs.

La présence, dans les jurys locaux de présélection, d'écologues, d'agronomes et d'apiculteurs, crée du dialogue entre acteurs des territoires.

La [www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com) des prix du concours a lieu au Salon international de l'agriculture à Paris.



[www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com)

Concours organisé par

Partenaires

